

## Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme

# Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage

### LES CODES DE PRATIQUES:

Les codes de pratiques sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale sur le soin et la manipulation des animaux de ferme. Ils n'ont pas pour objet de servir de manuels de production. Par contre, ils sont conçus pour servir d'outils d'éducation visant à favoriser l'adoption de saines pratiques d'élevage et de protection des animaux. Ils renferment des recommandations dont le but est d'aider les agriculteurs et autres exploitants du secteur de l'agriculture et de l'alimentation à évaluer leurs pratiques d'élevage et à tenter de les améliorer.

### Le Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulets, dindons et reproducteurs :

Le présent code volontaire est conçu pour en arriver à un équilibre fonctionnel entre les meilleurs intérêts des animaux et de l'industrie avicole. Il adhère au principe fondamental selon lequel la non-cruauté envers les animaux constitue l'élément essentiel à considérer dans les activités d'élevage et de manipulation des bestiaux. Selon ce principe, les animaux bien traités et protégés du stress croissent et atteignent une bien meilleure condition physique et mentale. Cela se traduit par des bénéfices et des avantages économiques substantiels pour les producteurs et les transformateurs.

Le présent code a été préparé en tenant compte des pratiques actuelles. Il met en évidence les domaines où le bien-être des animaux pourrait être menacé en l'absence de mesures de précaution. Il définit ces précautions, sans passer sous silence l'importance d'un environnement global pour les animaux et le fait qu'il existe souvent plus d'un moyen de protéger leur bien-être.

La présente fiche documentaire n'expose qu'une petite partie de l'information comprise dans l'ensemble du Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage.

On peut trouver un exemplaire de la totalité du Code de pratiques recommandées sur le site Web du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada : [www.carc-crac.ca](http://www.carc-crac.ca)



## **Points saillants tirés du code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage.**

### **Partie 1 : Couvoirs**

- Habituellement, les exploitants de couvoirs commerciaux s'efforcent d'obtenir le taux maximum d'éclosion d'oeufs fertiles et de mettre en marché des poussins en très bonne santé répondant aux exigences du consommateur. Les conditions ambiantes requises pour l'incubation sont réglées automatiquement et sont protégées par des mécanismes d'appoint mis en fonction en cas de mauvais fonctionnement ou d'interruption inopinés des sources d'énergie. L'application de normes d'hygiène élevées est essentielle à la production de poussins de haute qualité. En général, il est économiquement avantageux pour les exploitants de couvoirs industriels d'assurer les meilleurs soins aux poussins à mettre en marché, puisque le rendement futur de ces volailles en dépend.
- Tous ceux qui travaillent avec des volailles dans un couvoir devraient comprendre et accepter qu'ils sont responsables d'éviter autant que possible de causer des souffrances inutiles. Avant de procéder à l'attribution des tâches, les couvoiriers devraient s'assurer que le personnel chargé de manipuler les poussins possède les compétences et la formation requises pour administrer les traitements ou les soins nécessaires sans causer de douleur, de souffrance ou de détresse inutiles.

### **Partie 2 : Production d'oeufs d'incubation**

- Selon le type de logement, la température de la poussinière devrait varier entre 29° et 32°C (84° à 90°F) (mesurée au niveau des yeux des poussins) durant la première semaine de vie des volailles. Par la suite, il faudrait abaisser la température de 2° à 3°C (4° à 6°F) chaque semaine jusqu'à une fourchette d'environ 21° à 23°C (70° à 75°F) à l'âge de 6 semaines, puis la maintenir de préférence à un niveau relativement constant entre 10° et 27°C (50° à 80°F). Les conditions optimales de température varient d'une lignée de poulets à l'autre. Pour cette raison, le comportement des oiseaux dans un parquet ou dans une cage de poussinière est l'indicateur le plus fiable du confort thermique. La concentration des jeunes sujets à l'extérieur du périmètre de la zone chauffée signifie généralement que la température est trop élevée, alors que leur attroupement à proximité de la source de chaleur indique généralement une température ambiante trop basse. À une température optimale ou presque, les poussins seront répartis également dans toute la poussinière. D'autres signes comme la présence d'excréments pâteux autour du cloaque, le déploiement et le battement fréquents des ailes et le halètement indiquent également une température trop élevée. Si la température ambiante est trop basse, les poulets ébouriffent leurs plumes, prennent une posture rigide, tremblent, se pelotonnent, piaillent et s'empilent les uns sur les autres.
- Le rognage du bec ne devrait être exécuté que par des personnes hautement compétentes et entraînées. Il faut porter une attention particulière au choix et à l'ajustement du matériel ainsi qu'à son entretien. Idéalement, il faudrait procéder au rognage du bec avant l'âge de 14 jours.
- Il importe d'établir un plan d'urgence en cas d'incendie ou de catastrophe naturelle pour chaque bâtiment abritant des poulettes et des pondeuses et de le faire connaître à chaque préposé.

### **Partie 3 : Production des poulets à griller et à rôtir**

- Le logement des poussins doit être prêt dès l'arrivée de ces derniers. La poussinière devrait être propre et désinfectée, et le système de chauffage devrait fonctionner de manière à maintenir la température ambiante à un niveau convenable pour les poussins. Il est recommandé de préchauffer le poulailler avant l'arrivée des oiseaux.
- Dans le but de réduire au minimum l'excitation des poulets, les préposés assignés aux mêmes groupes de sujets devraient porter des vêtements d'apparence uniforme durant tout le cycle de

production. Les activités des préposés devraient être régulières et exécutées selon un horaire déterminé.

- Avant d'entrer dans le poulailler, il est fortement recommandé d'émettre un signal facilement perceptible par les poulets afin d'éviter de leur faire peur.
- Les troupeaux de reproduction devraient être observés et surveillés au moins deux fois par jour.
- Les poulets malades ou blessés doivent être traités promptement ou tués sans cruauté. La dislocation cervicale est une méthode non cruelle acceptable.

#### **Partie 4 : Production de dindons**

- La reproduction et la production fructueuses des dindons dépend d'une conduite des animaux de haut calibre qui non seulement satisfait leurs besoins vitaux essentiels, mais fournit aussi les autres éléments contribuant à leur bien-être.
- Les dindons devraient être manipulés d'une manière qui réduit le stress au minimum. Il faudrait donc les tenir dans une position qui leur est confortable. Le temps pendant lequel les oiseaux sont tenus ou transportés en position verticale, la tête en bas, devrait être réduit au minimum, et tous les déplacements avec ces sujets devraient se faire en douceur.
- On devrait transporter les dindons lourds en les tenant par les deux pattes et une aile. Les dindons plus petits qui peuvent être tenus manuellement, peuvent être déposés sur leurs pattes. Quant aux dindons plus lourds, on recommande de les déposer sur le sol, de préférence sur la poitrine.
- Les dindons peuvent faire preuve d'un niveau élevé d'agression sociale lorsqu'ils sont forcés de rivaliser entre eux pour des ressources insuffisantes. Pour éviter cela, il faut s'assurer qu'ils disposent d'une surface d'alimentation et d'abreuvement suffisante ainsi que d'un approvisionnement en aliments et en eau adéquat et prévisible.

#### **Partie 5 : Manipulation et transport des volailles**

- Les propriétaires et les exploitants d'établissements avicoles ont la responsabilité de fournir des installations et de l'équipement qui rendent possibles la manutention, le chargement et le déchargement sans causer de blessures ou de souffrances inutiles aux oiseaux. **Le producteur ou son représentant devrait être présent tout au long du processus de capture et de chargement.**
- Une bonne conception des bâtiments et un bon accès aux véhicules de transport rendent la manipulation des volailles beaucoup moins cruelle. Les producteurs sont chargés de veiller à ce que la conception intérieure et extérieure des bâtiments soit appropriée afin de faciliter le chargement et le déchargement des volailles.
- Tous les membres des équipes affectées à la capture et au transport devraient recevoir des instructions appropriées, connaître les principes fondamentaux du bien-être des animaux et de la manipulation des volailles. La capture négligente des volailles peut être une source de blessure.
- Avant le départ, le chauffeur devrait inspecter le chargement et les alentours pour s'assurer qu'aucune volaille ne s'est échappée.

#### **Partie 6 : Établissements de transformation**

- La prévention de toute souffrance inutile infligée aux volailles avant et pendant l'abattage est une exigence de la loi. En plus de ses effets néfastes sur le bien-être des animaux, une mauvaise manipulation à cette étape peut détériorer gravement la qualité, l'apparence et l'attrait de la viande pour le consommateur.

- À l'arrivée à l'abattoir, le chauffeur devrait transmettre au réceptionnaire toute directive particulière concernant le bâchage et l'état du chargement.
- Les caisses contenant des volailles vivantes devraient être transportées en position horizontale.

### **Partie 7 : Besoins en matière de recherche**

En révisant la version précédente du présent Code de pratiques le Comité de révision a identifié les sujets de recherche suivants comme étant souhaitables pour l'amélioration du bien-être des oiseaux. Quelques points saillants sont énumérés ci-dessous.

- On recommande d'effectuer de la recherche continue sur la nutrition dans le but de promouvoir constamment la santé et le bien-être des volailles, notamment dans des domaines comme la solidité du squelette et la gestion de l'appétit.
- Les conditions météorologiques changeantes font que les transporteurs doivent constamment tenter de maintenir des conditions optimales au cours du transport d'oiseaux vivants entre la ferme et l'abattoir. Il serait utile d'effectuer de la recherche dans le but de mettre au point des systèmes qui permettraient aux chauffeurs de surveiller les oiseaux durant le transport et d'être alertés des changements de conditions.

---

Tous les codes sont actuellement élaborés par un comité d'examen formé de représentants de groupements agricoles, d'organismes de protection des animaux, de vétérinaires, de zootechniciens, des gouvernements fédéral et provinciaux, des secteurs agricoles connexes et de divers intéressés. Voici certains des organismes qui ont contribué à divers stades de la rédaction du code.

- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux
- Association canadienne des médecins vétérinaires
- Office canadien de commercialization des oeufs

En 1993, Agriculture et Agroalimentaire Canada demandait au Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), par l'entremise de son Comité canadien des productions animales et de son Comité d'experts du bien-être et du comportement des animaux de ferme de se charger de la mise à jour les codes existants ou de l'élaboration de nouveaux avec la collaboration de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux. Le CRAC a officiellement accepté, en février 1995, de se charger de cette responsabilité.

On peut se procurer plus de renseignements sur le processus d'élaboration des codes auprès du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), Maison historique, Édifice 60, Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario) K1A 0C6.

La présente fiche documentaire a été préparée par Penny Lawlis, spécialiste du soin des animaux, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, avec l'aide du Comité de révision. Les fiches documentaires sur le bien-être des animaux sont imprimées et distribuées grâce à l'appui financier du ministère de l'Agriculture de votre province.